

Instruction

Générale

colonial

## Instruction n° 7-412-1931 instruction du 17 février 1931 pour l'application du décret du 4 décembre 1930.

n° 7-412-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
17 février 1931

Numéro JO  
n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro  
31 mars 1931

### TEXTE INTÉGRAL

DEMANDE d'avances sur pension de réversion (Orphelins). Je soussigné ... né le (village, conton, district, province, colonie) tuteur des orphelins de (nom, grade), lequel est décédé le dans les conditions prévues pour ouvrir droit pension réversible, demande à bénéficier d'avances trimestrielles remboursables par précompte sur la pension ou la part de pension qui revient aux orphelins dudit. Je déclare : 1° Que la mère de mes pupilles est actuellement décédée, remariée, ou inhabile à obtenir pension, où déchue de ses droits. 2° Que mes pupilles sont

- né le
- né le
- né le
- né le
- né le
- né le ; 3° Que le défunt n'a pas laissé d'autres veuves où orphelins issus d'autres lits: ou que le défunt a laissé (1) : 4° Que les pupilles ne sont pas titulaires d'un titre d'allocation provisoire d'attente sur pension d'invalidité : ou que je suis titulaire d'un titre provisoire d'attente sur pension d'invalidité n° , délivré le par le sous-intendant militaire de . (Date et signature.)

**L'Intendant militaire.**